

▪ **Séance du lundi 27 juillet 2015 à 21 h 00**

L'an deux mille quinze et le vingt-sept juillet, à vingt et une heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de MONTELS sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :
<ol style="list-style-type: none">1. Transfert de compétence au SDET2. Aménagement salle des archives-Choix des entreprises3. Affaire Mme Isabelle DUPERRY-PUECH4. Informations et Questions diverses

Etaient présents : -BRUN Céline- ARTUSO Christel -BOYER Monique- CLOT Marie-Christine
RAU Ludovic- SOUTIE Didier-ROULAND Robert-SOUPART Patrick

ABSENTS : VIRILLI M. Christine-ALAJARIN Frédéric -GLAUDIS Frédéric
Monsieur ROULAND Robert a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, Maire qui constate que 8 Conseillers Municipaux sur 11 sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 19 juin 2015 n'appelant pas de modifications, est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Transfert de compétences au SDET

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37 qui stipule :

« Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale...aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 22247-31..... »

- Vu la délibération du comité syndicale du SDET en date du 19 juin 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts, et notamment l'article 4-EO-2-3 habilitant le SDET à exercer la compétence optionnelle Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- approuve le transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques (IRVE) au SDET ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de cette compétence.

2. Aménagement salle des archives-Choix des entreprises

Monsieur le Maire, ayant exposé les faits ;

Vu les travaux d'aménagement de la salle des archives;

- Vu la consultation passée pour certains travaux concernant les sol-plafond-et murs ;
- Vu l'annonce parue dans le Tarn Libre le 26 juin 2015 ;
- Vu la réunion de la C.A.O. en date du 27 juillet 2015 et au vu du rapport établi ;
- Vu les offres nous étant faites pour les travaux décrits ci-dessus ;

Au vu des propositions reçues pour l'ensemble des travaux à prévoir pour l'aménagement de la salle des archives, Monsieur le Maire propose les entreprises suivantes pour l'exécution des dits travaux. A savoir :

. GAILLAC MULTI SERVICES	Montant HTVA : 9 262.16 €
. HAIRION Electricité	Montant HTVA : 3 325.00 €
. CINQ Christian	Montant HTVA : 2 104.80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide :

- de retenir les entreprises citées ci-dessus pour effectuer les travaux d'aménagement de la salle des archives ;

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

3. Affaire Mme Isabelle DUPERRY-PUECH

Le Maire, ayant exposé les faits ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents l'affaire en cours relative au différent avec Mme Isabelle DUPERRY-PUECH.

Après discussion, et à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour et 0 voix contre, le conseil municipal demande :

- La démolition du portail et du barbecue
- Le bornage avec un géomètre pour les parties situées derrière l'église et au niveau de l'emplacement des ordures ménagères (création de nouvelles parcelles)
- L'échange des deux nouvelles parcelles créées, à valeur égale

Il est précisé que les frais de géomètre et du notaire seront pris en charge, par moitié, entre chaque partie (commune et Mme Isabelle DUPERRY-PUECH)

4. Questions et informations diverses

Pas de questions diverses exposées.

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 20

Ludovic RAU	Christel ARTUSO	Frédéric ALAJARIN
Céline BRUN	Monique BOYER	M. Christine CLOT
Frédéric GLAUDIS	Robert ROULAND	Patrick SOUPART
Didier SOUTIE	M. Christine VIRILLI	

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures